

GARD SOMMIERES CHATEAU
Tour carrée cadastrée AC 526 IMH 4 juin 1926

Ensemble du château cadastré **AC 523 à 526, 548 et 549, 585 et AD 15** :
la tour et les réservoirs d'eau (AC 526), le bastion triangulaire sud (AC 585), les lices ouest (AC 548), la Vignasse (AC 523), la tour privée (AC 524 et 25), l'ancien logis des gardes (AC 549) et la parcelle sous le mur Est de la Vignasse (AD 15)

Ce bâtiment est bien documenté grâce à la publication de Jean Mesqui dans le Congrès archéologique du Gard publié en 2000 et celle qu'il a publiée avec Nicolas Faucherre en 1989 dans *Sommières et son histoire*. De plus, la documentation iconographique est importante, depuis les gravures consécutives au siège de la ville en 1573 jusqu'aux projets de travaux sur cette forteresse royale de la deuxième moitié du XVIIIe (plans des archives du Génie communiqués par N. Faucherre). Cette documentation a été reprise par Madame Sophie Aspard-Mercier dans les fiches de synthèse pour le secteur sauvegardé mis en place en 2000.
Cf. dossier joint

La tour bermonde située à l'extrémité sud de l'éperon et inscrite depuis 1926 date sans doute du début du XIIIe : elle s'apparente à celle de Sauve (IMH 2004) et de Moussac (IMH 2007). La chapelle castrale, datée du début du XIIIe par J. Mesqui, s'ouvrait au nord à côté de la porte-tour formant l'entrée principale mais le portail a été repris et l'ensemble surélevé et divisé au XVIIIe. Cependant, l'abside est encore bien lisible et a conservé sa voûte. Son état de conservation est critique. Entre cette chapelle et la tour bermonde, s'élevait un logis dont il reste le mur ouest (visible sur les lices) et une salle voûtée.

En face se trouvaient les casernes réaménagées au XVIIIe puis divisées en logement après la vente comme bien national. De nombreuses cartes postales rendent compte de cette situation mais une grande partie a été détruite pour construire en 1936 les réservoirs d'eau. Ceux-ci seront prochainement désaffectés et réutilisés ou démolis.

Au nord de cet ensemble, la tour de Montlaur datant sans doute de la fin du XIIIe et en partie détruite (partie sommitale) lors du siège de 1573 puis au XIXe, est une propriété privée : les restes de parement encore visibles en 1985 ont été remblayés. Deux archères dans l'enceinte nord vers la Vignasse sont encore visibles ainsi qu'une entrée en arc brisé au sud et un puits.

La face externe et la base des murs de cette enceinte se trouvent sur des parcelles communales et sont l'objet d'un contentieux.

Les deux tours avec la cour entre les deux sont fortifiées par une enceinte qui rejoint la chemise de la tour bermonde. Les courtines ont été reconstruites à de nombreuses reprises mais la tour-porte côté ouest est bien conservée avec les consoles du mâchicoulis la surmontant. Cette enceinte est doublée par une autre, très remaniée aussi, formant des lices.

La fortification du plateau situé au Nord appelé la Vignasse est postérieure et reliée à l'enceinte castrale : la porte d'entrée de la Vignasse située sur le flanc Ouest est bien conservée avec une arcade en plein cintre et des claveaux à bossages, le tout surmonté d'une bretèche. La tour carrée de cette enceinte située au nord de cette porte est visible depuis la rue. A l'extrémité nord-est de la Vignasse, la tour est conservée mais difficilement lisible à cause des constructions postérieures et de la végétation.

Ces remparts ont fait l'objet de restauration par tranches successives depuis 1999, suivies par le service au titre des abords et un effondrement sur le flanc Est a nécessité la mise en place de travaux d'urgence en 2009.

Cet ensemble est cohérent et la Conservation Régionale des Monuments Historiques propose l'inscription en totalité du château avec ses enceintes y compris le sol (parcelles AC 526, 548, 549 et 585), de l'enceinte, du sol et des façades et toitures de la partie privée (parcelles AC 524 et 525) ainsi que de l'enceinte et du sol de la Vignasse (parcelle AC 523 et AD 15).



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Montpellier, le 9 juin 2010

Avis sur dossier de protection

30 - Sommières, ancien château

Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

Conservation régionale
des monuments
historiques

Affaire suivie par :
Laurent HUGUES

Poste :
32 83

Secrétariat :
32.94

N/Réf. :
1451/2010/LH/MPV

rue de la Salle l'Evêque
CS 49 020
967 Montpellier Cedex 2

téléphone :
04 67 02 32 00

télécopie :
04 67 02 32 04

www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr

L'ancien château de Sommières dont les impressionnants vestiges dominant la ville est un résumé de l'histoire politique et militaire du Languedoc du Moyen-Age à la Révolution.

Il y a en fait deux châteaux comprenant tour, logis et enceinte qui rappellent le système si fréquent de la co-seigneurie, ici installée au XI^{ème} siècle, et la puissance des seigneurs féodaux du Midi comme les Bermond de Sauve dont le nom reste attaché à la puissante tour.

Les formes architecturales et le mode de construction de ces tours-donjons avec un appareil à bossage souligné d'un liseré sont caractéristiques du Languedoc oriental et manifestent le prestige attaché au pouvoir féodal.

C'est ce pouvoir qui est battu en brèche par les Capétiens dans leur volonté d'unifier le pays lorsqu'à partir de 1220, la seigneurie des Bermond de Sauve est confisquée et annexée par le Roi.

L'installation du pouvoir royal représenté par un gouverneur à la tête d'une garnison, transforme les tours féodales désormais réunies par un système défensif plus vaste englobant l'ancienne vigie dite tour de la Vignasse et les bâtiments nécessaires aux nouveaux occupants : chapelle, logis.

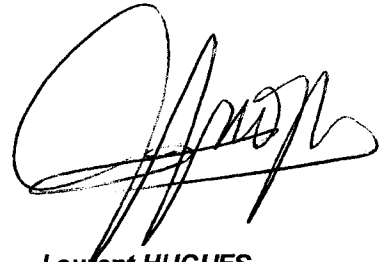
La place conserve son rôle défensif jusqu'aux dernières manifestations des féodaux suscitées en l'occurrence par une cause à la fois politique et religieuse. Lors des guerres de Religion en 1573 puis lors de la révolte des protestants menée par le duc de Rohan en 1622, le château vit ses derniers hauts faits militaires. Ces événements sont fatals à une partie des bâtiments bombardés et jamais relevés.

Le rôle de casernement qui lui est assigné à partir de 1685 permet un entretien des lieux interrompu brutalement en 1791 lorsque la Révolution décide de l'inutilité de la place. Pillé à partir de 1800, le site est partiellement sauvé par l'achat de la tour Bermonde dévolue à la commune. Le partage du reste du site en quatre lot, rapidement morcellé en 30 parcelles dès 1835 annonce l'abandon du site.

Le XX^{ème} siècle, en créant un château d'eau, a détruit les casernements de l'Ancien Régime et une partie des logis médiévaux, l'absence d'entretien causait la ruine d'une partie des courtines, alors qu'intervenait en 1926 la protection de la seule tour Bermonde.

La courageuse campagne de restauration du site entreprise sur ses propriétés par la commune depuis 1990, la nécessité d'éviter des interventions sauvages sur les parcelles privées (destruction ou enfouissement des vestiges de la tour Montlaur), rend nécessaire une extension de la protection à la mesure de ce monument.

La proposition d'inscription en totalité des tous les vestiges des fortifications, bâtiments annexes et des sols correspondants, l'inscription façades et toitures de la partie privée, permettra de prendre en compte la conservation et la gestion de l'ensemble du site historique monumental et paysager remarquable de l'ancien château de Sommières.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Hugues', with a large, stylized initial 'L'.

Laurent HUGUES
Conservateur en Chef des Monuments Historiques

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

2 Rue Pradier - 30000 NIMES

Téléphone : 04 66 29 50 18 - Télécopie : 04 66 84 16 78

Nîmes, le 14 juin 2010

CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
CS 49020
5 Rue de la Salle l'Evêque
34967 MONTPELLIER CEDEX 2
A l'attention de Josette CLIER

Gard
SOMMIERES
Château

N/Réf. : 250/10/JD/RS

C.R.M.H. Reçu le :
18 JUIN 2010
DRAC L-P 255

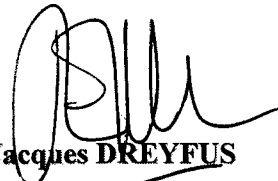
AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Le S.D.A.P. 30 donne un avis très favorable à l'inscription en totalité du château de Sommières, pour sa partie publique (AC 523 - 526 - 548 - 549 - 585), ainsi que pour sa partie privée (AC 524 et 525).

La tour du château est déjà inscrite à l'I.S.M.H. depuis 1926.

Le périmètre de protection de l'ensemble du château ne devrait pas changer, la superficie des abords protégés non plus. Il n'y a pas lieu d'élaborer un P.P.A., dans la mesure où le château est compris à l'intérieur du périmètre du secteur sauvegardé, en cours d'achèvement. A l'issue de l'approbation du P.S.M.V., les abords, dans le périmètre du P.S.M.V., seront suspendus.

**L'Architecte des Bâtiments de France
Chef du S.D.A.P. du Gard**


Jacques DREYFUS



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites
Séance du 15 juin 2010

PROCES-VERBAL

mje 7/07/2010

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon s'est réunie, au château de Flaugergues, sous la présidence de Monsieur Didier DESCHAMPS, Directeur régional des affaires culturelles, représentant le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon.

Mme CHRISTOPHE excuse l'absence de Monsieur Didier DESCHAMPS pour le début de séance (retenu par une réunion du conseil d'administration de l'Opéra) et annonce les changements intervenus au sein de la CRPS ; nouvelles nominations en remplacement de certains membres :

1 - un chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP), titulaire : M. Gabriel JONQUERES d'ORIOLA, architecte des bâtiments de France et urbaniste en chef de l'Etat, chef du STAP de l'Hérault (en remplacement de M. Lucien BAYROU)

2 - un architecte des bâtiments de France (ABF), titulaire : M. Laurent BARRENECHEA, architecte des bâtiments de France (en remplacement de Mme Soazick Le GOFF-DUCHATEAU)

3 - et son suppléant : M. Jean-Marc HUERTAS, architecte des bâtiments de France, chef du STAP de l'Aude (en remplacement de M. Jean-Pierre PRIBETICH)

4 - en tant que titulaire : M. Patrick BEZIAT, adjoint au maire de Capetang (Hérault) (en remplacement de Mme Mimi TJOYAS, ancienne adjointe au maire de la Ville de Perpignan) (Pyrénées-Orientales)

5 - en tant que suppléant de M. Robert LECOUC, député :- M. Frédéric LOPEZ, conseiller régional, délégué au patrimoine (en remplacement de Mme Mireille CELLIER, ancienne conseillère régionale)



24 membres présents :

** membres de droit*

- le Préfet de la Région représenté par Mme Sandrine DEMOULIN (matin)
- le directeur régional des affaires culturelles, M. Didier DESCHAMPS
- la directrice régionale de la DREAL, représentée par M. Philippe SILVESTRE
- le conservateur régional des monuments historiques, Mme Delphine CHRISTOPHE
- le conservateur régional de l'archéologie, représenté par Mme Véronique LALLEMAND, archéologue
- le chef du service patrimoine chargé des opérations d'inventaire au Conseil régional, représentée par Mme Natacha ABRIAT
- le conservateur des monuments historiques chargé d'inspection, M. Laurent HUGUES
- M. Gabriel JONQUERES D'ORIOLA, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault (STAP 34)
- M. Laurent BARRENECHEA, architecte des bâtiments de France, chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Orientales (STAP 66)

• *membres titulaires d'un mandat électif*

- M. Patrick BEZIAT, adjoint au maire de Capestang
- M. Frédéric LOPEZ, conseiller régional, délégué au patrimoine
- M. Patrick MALAVIEILLE, vice-président du conseil général du Gard, maire de La Grand-Combe
- M. Jean-Michel LARMET, maire de Mont-Louis

** personnalités qualifiées*

- M. Jean-Louis VAYSSETTES, ingénieur de recherches
- M. Jacques MICHAUD, professeur à l'Université Montpellier I,
- M. Philippe JOUVIN, urbaniste OPQU
- Mme Camille DOLLFUS-AMMOUR, paysagiste
- Mme Géraldine MALLET, maître de conférence en histoire de l'art médiéval à l'Université Paul-Valéry Montpellier III
- M. Antoine BRUGUEROLLE, architecte du patrimoine

• *membres représentants d'associations*

- M. Alain GENSAC, architecte, représentant la SPPEF
- Mme Marie-Christine de ROQUETTE-BUISSON, représentant l'association Vieilles Maisons Françaises
- Mme Françoise CHAMSKA-MANAJORS, représentante de l'association "La Demeure Historique"
- Mme Alix AUDURIER-CROS, représentant l'association Praedium Rusticum, et son suppléant M. Henri de COLBERT
- M. Bernard HYACINTHE, suppléant de M. Alain BRES, délégué régional de la fondation du patrimoine, (présent le matin)

membres excusés :

- M. Laurent DUFOIX, architecte du patrimoine
- M. Henri PRADALIER, adjoint au maire de Saint-Michel-de-Lanès (Aude)
- M. KERFYSER, maire d'Armissan (Aude) suppléant de M. Henri PRADALIER
- Mlle Isabelle DARNAS, archéologue, conservatrice des antiquités et objets d'art de Lozère
- M. Thierry ALGRIN, architecte en chef des monuments historiques, chargé du Gard
- M. Raymond SALA, conseiller municipal de Perpignan
- M. Francis COURTES, Maire de Saint-Bauzile (48), conseiller général de Mende,
- M. Robert AIGOIN suppléant de M. Francis COURTES,
- Mme Josiane COLLERAIS, vice-présidente du conseil régional du Languedoc Roussillon
- Mme VIDAL, adjointe au maire de Mauguio (Hérault) suppléante de Mme COLLERAIS
- M. Philippe SAUREL, conseiller général (Hérault), adjoint au maire de Montpellier (Hérault)
- M. Christian BOUILLE, conseiller général de l'Hérault, adjoint au Maire de Montpellier suppléant de M. SAUREL

assistaient en outre :

- Mmes Josette CLIER et Michèle FRANCOIS, M. Yvon COMTE, chargés d'études documentaires, chargés de la protection des immeubles au titre des monuments historiques à la conservation régionale des monuments historiques (DRAC Languedoc-Roussillon)
- Mme Michèle ROSNER, secrétariat à la CRMH
- Mme Fabienne TUSET, chargée des archives de la CRMH
- Mme Blandine JOURDAN, chargée d'études documentaires à la DRAC
- M. Thomas BLANCART, stagiaire aux archives de la CRMH

et autres invités selon les dossiers :

30- NIMES, église St Charles : M. REMY représentant l'association diocésaine pour le curé affectataire.

11- ARGELIERS, maison dite « ancien château » : M. Christian ROUZAUD, maire et deux adjoints, Mme Simone MILLAUD et M. Marc MILLAUD,

30- NIMES, hôtel Colomb de Daunant, 23 rue Fénélon : M. MAZOYER, délégué général du MEDEF, propriétaire, Alain PENCHINAT (acquéreur), M. Arnaud LEMOINE, conseil,

30- NIMES : immeuble Augière, 17 Bd Talabot : M. CLARY, syndic et Mme RUCKS, copropriétaire,

34- MINERVE, vestiges des fortifications : M. Didier VORDY, maire et M. Pascal BOURGOGNE adjoint, propriétaires privés : M. Henri TAILHADE, M. Régis TAILHADE et M. Serge CABROL,

34- CASTELNAU LE LEZ, glacière : Mme Pascale FOURES, mairie, direction programmation, aménagement environnement,

34- AGONES, église St Saturnin : M. Patrick TRICOU, maire,

34- ANIANE, ancienne église paroissiale St-Jean, chapelle des Pénitents : M. Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, adjoint au développement économique patrimoine.



30 / Gard - SOMMIERES château de Sommières
(extension de protection)

présentation : Mme Josette CLIER

protection existante : tour carrée IMH 4 juin 1926

propriété : commune et privé

demandeur : commune

proposition de protection : inscription en totalité du château avec ses enceintes y compris le sol ainsi que des façades et toitures de la partie privée

*** avis :**

- **l'architecte des bâtiments de France**, donne un avis très favorable à l'inscription en totalité du château de Sommières, pour sa partie publique et privée, en rappelant que le château est compris à l'intérieur du périmètre du secteur sauvegardé, en cours d'achèvement.

- **pas d'avis de l'architecte en chef des monuments historiques**,

- **le conservateur des monuments historiques chargé d'inspection**, M. HUGUES, est favorable à l'inscription en totalité de tous les vestiges des fortifications, bâtiments annexes et des sols correspondants, avec l'inscription façades et toitures de la partie privée, pour permettre de prendre en compte la conservation et la gestion de l'ensemble du site historique monumental et paysager remarquable de l'ancien château de Sommières qui est un résumé de l'histoire politique et militaire du Languedoc du Moyen-Age à la Révolution.

débat :

Pour M. GENSAC, cela fait partie des monuments que l'on croit habituellement protégés mais qui ne le sont pas encore ; il soulève le problème des carrières qui ferment et demande à M. BRUGUEROLLE qui a suivi les travaux de restauration de la courtine effondrée quel matériau il a utilisé car la carrière n'ayant pas été réouverte, cela posera le problème des restitutions ultérieures : les travaux ont été réalisés avec des pierres de emploi ;

M. BRUGUEROLLE signale qu'il a eu l'opportunité de visiter avec Lucien Bayrou et Jean Mesqui, lors du congrès archéologique, la partie privée qui comporte une salle en sous-sol correspondant au soubassement du donjon royal ; il demande que soit précisée la protection des intérieurs des sous-sols sur l'arrêté pour éviter un éventuel contentieux.

M. HUGUES indique qu'il pourrait y avoir un contentieux si la protection intervenait sans que la commission ait pu juger de leur intérêt.

Mme CLIER rappelle les relations difficiles entre la commune et les propriétaires privés qui possèdent la partie centrale correspondante au donjon royal en regrettant que la commune n'ait pas préempté lors de la vente.

*** vote :**

la commission émet un favorable à l'unanimité à **l'inscription en totalité** du château avec ses enceintes y compris le sol ainsi que des façades et toitures de la partie privée.